

L'incroyable pactole des gardiens de Fleury-Mérogis

PRISON. Grâce aux cotisations des détenus, l'association culturelle de la prison a amassé plus de 800 000 €. Le président de la structure a été écarté et la chancellerie a lancé une réorganisation.

Plus de 800 000 € : c'est le montant de la cagnotte amassée, au fil des années, par l'association culturelle de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne). Constituée en 1969, l'Assodas (Association de soutien et de développement de l'action socioculturelle, sportive et éducative de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis) est régie par la loi de 1901. A ce titre, elle ne peut pas faire de bénéfices. Dirigée par des représentants du personnel de la prison, son objet est « l'organisation, le développement et le soutien d'activités socioculturelles, socio-éducatives, sportives et de loisirs au profit des détenus ». Vaste programme dans ce qui constitue, avec près de 2 800 places et 3 440 détenus, le plus grand établissement pénitentiaire d'Europe.



Il est révoltant de voir de telles sommes dormir dans les banques

UN MILITANT DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

Mais, tandis que la plupart des associations courent les subventions, l'Assodas fait figure de poule aux œufs d'or. Son secret ? Essentiellement le prix, longtemps exorbitant, de la location des téléviseurs. « Pendant des années, chaque télé a rapporté 15 € net, par mois, à l'association », indique François Bès, un des responsables de l'Observatoire international des prisons (OIP). De quoi amasser des bénéfices faramineux quand on sait que l'Assodas gère, au total, 2 500 postes de télévision. Et qu'elle engrange, en outre, le montant des cotisations d'adhésion à l'association (16 000 € par an) ainsi que celui du « salon de coiffure » (environ 11 000 € annuels).

Côté dépenses, le bilan est nettement plus modeste. Outre le salaire de trois de ses permanents, l'association dépense « pour environ 100 000 € » de matériel sportif par an, explique un de ses membres. Quelques initiatives d'ordre culturel sont à mettre à son actif. Par le biais du Secours catholique, des bourses scolaires sont également attribuées



MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS (ESSONNE). Réputée pour son opacité, l'Assodas, l'association culturelle de la prison gérée par des représentants du personnel, est pointée du doigt en raison de son importante cagnotte. (LP/HUMBERTO DE OLIVEIRA.)

chaque mois, au compte-gouttes, à des détenus indigents. Mais alors que la direction de l'établissement chiffre à « environ 150 » le nombre de ces détenus totalement démunis, François Bès affirme que le nombre de bourses ne dépasse pas « une quarantaine pour tout l'établissement ».

« Il est révoltant de voir de telles sommes dormir dans les banques », estime le militant de l'OIP. « Il est vrai que le matelas financier de l'association est très important, reconnaît un membre de l'Assodas. Tellement important qu'il est très difficile, dans les faits, de le dépenser. »

Pas étonnant, dans de telles conditions, que s'aiguisent les convoitises. Réputée pour son opacité, l'Assodas fut longtemps noyauté par le syndi-

cat Force ouvrière, majoritaire au sein de la maison d'arrêt. Son président ainsi que la plupart des membres de son conseil d'administration en étaient membres.

De quoi favoriser les « petits arrangements entre amis » auxquels la nouvelle direction de l'établissement a tenté, en 2009, de mettre un terme (lire ci-dessous). Le 2 juillet, à l'occasion d'un houleux conseil d'administration, le président de l'Assodas a été poussé à la démission, mais son trésorier, absent ce jour-là, est toujours en place. Un nouveau conseil d'administration est prévu le 9 avril. La chancellerie, à laquelle n'a pas échappé l'intérêt financier de ces structures, planche de son côté sur une vaste réorganisation.

ELISABETH FLEURY

Alliot-Marie veut une clarification

En août 2009, deux mois après sa nomination au ministère de la Justice, Michèle Alliot-Marie s'empare de la question de la redevance télé en prison. « Elle voulait savoir si les tarifs étaient harmonieux », indique-t-on dans son entourage. Résultat : « On s'est aperçu que, dans la cinquantaine de prisons à gestion privée, tout est carré, affirme un membre de son cabinet. Le prix de la redevance télé, fixé à 18 € par mois, est le même partout. » Dans les 150 prisons à gestion publique, en revanche, « les situations sont

diverses ». Une centaine de ces établissements reversent à l'administration pénitentiaire le prix de la redevance. La cinquantaine d'autres laisse à des associations culturelles le soin de gérer cette manne. Une situation « pas très claire », source de « plusieurs abus », à laquelle la chancellerie a décidé de mettre fin. « Ces associations ont été créées pour offrir des prestations aux détenus, indique un proche de la ministre. Elles devront, dans les trois mois, se conformer à cette mission. » Une circulaire serait déjà à l'étude. E.F.

Des petits arrangements entre amis syndicalistes

De la camionnette associative réquisitionnée pour des déménagements de surveillants ou des manifestations syndicales aux ristournes sur des achats de matériel venant profiter à quelques-uns : l'Assodas n'a pas toujours, loin s'en faut, œuvré dans le seul intérêt des détenus. Le 15 juin 2009, sous la signature de son président Rémy Carrier, l'Assodas embauche un « secrétaire administratif polyvalent ». Recruté dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, Ludovic F. est

notamment chargé de l'accueil téléphonique, du suivi du courrier et de « déplacements ponctuels » pour un salaire de 2 000 € brut par mois, à quoi s'ajoutent une prime de 5 %, une prime d'ancienneté et un treizième mois. Contrairement aux statuts de l'Assodas, son embauche n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres. Les administrateurs de l'association n'ont pas été alertés. Le contrat, signé en toute discrétion, n'a jamais été discuté. Et pour cause : Ludovic F. étant le beau-frère d'un ex-adminis-

trateur de l'Assodas (poussé à la démission pour une affaire de malversations touchant une autre association), son embauche a toutes les apparences d'un petit arrangement familial.

La direction cherche depuis longtemps à faire le ménage

Cet épisode illustre également, selon plusieurs sources internes, « une tentative de noyautage du syndicat FO-Pénitentiaire », largement majoritaire au sein de la maison d'arrêt. Le

président de l'Assodas, Rémy Carrier, est un ancien permanent de FO-Pénitentiaire et son trésorier, Marcel Duredon, est secrétaire régional de ce même syndicat. Quant à Thierry Ameng, le beau-frère bienfaiteur de Ludovic F., il est un militant actif de ce même syndicat.

Un mois plus tard, un conseil d'administration se réunit. La direction de la maison d'arrêt, qui cherche depuis longtemps à faire le ménage dans cette encombrante association, saisit l'occasion. A la majorité des

voix, le contrat d'embauche de Ludovic F. est dénoncé. Poussé dans ses retranchements, le président Rémy Carrier démissionne. Le trésorier de l'association, quant à lui, est curieusement absent ce jour-là. Sollicité, hier, par « le Parisien »-« Aujourd'hui en France », il était injoignable.

Deux administrateurs provisoires ont été désignés pour gérer l'Assodas, en attendant le prochain conseil d'administration, prévu le 9 avril prochain. E.F.